

Relevé de décision du Comité de Mobilité Alpes

COMITE DE LA MOBILITE « ALPES »

CHAMBERY, 15 janvier 2019

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Elus : **Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée aux transports**, Annabelle ANDRE-LAURENT, Vice-Présidente ; Cédric VIAL, chokri BADREDDINE, Astrid BAUD-ROCHE, Marie-Jeanne BEGUET, Nathalie BERANGER, Catherine BOLZE, Olivier BONNARD, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Catherine PACORET, Virginie PFANNER, Astrid BAUD-ROCHE, Nathalie BERANGER, Catherine BOLZE, , Conseillers régionaux Emilie BONNIVARD, députée et conseillère régionale.

Services : Philippe GAMON, Olivier LAURENT, Marie-Paule BONMARTIN, Jean PIRAT, David LICITRA, Julien MERCURIO, Anne ESQUENAZI, Bruno ROBERT,

Experts : SNCF Mobilités : Anne-Sophie MAROT, Christine JALICOT, Sophie THIERON DE MONCLIN, Arnaud COLOMBO, Christine JALICOT ; SNCF Réseau : Gérald CASTANO, Daniel BESSEYRE ; FNTV AURA :

Elus et leurs représentants

Départements :

Denis DUVERNAY, vice-président Département de la Haute-Savoie ; Gilles GALAND, Département de l'Isère ; Frédéric BRET, Bernard BARNEOUD – Département de la Savoie ; Delphine AVOCAT, Département de l'Ain ; David MALET, Département de l'Isère ;

Communautés de communes :

Bernard SOUTRENON, vice-président Monts du Pilat ; Brice COMTE, Forez-Est ; Sylvain DARDOULLIER, Forez-Est ; Bernard CHAVERT, Monts du Lyonnais ; Marie-Laure OUDIN, Pays de Montfaucon (remplace Mr SOUVIGNET) ; Laurence COCHE, Vercors ; Pascal FURNION, vice-président COPAMO ; Gérard FOURNIER BIDOZ, Vallées de Thones ; Denis GUILLEMARD, Lac d'Aiguebelette ; Gaston PASCAL MOUSSELARD, Haute Tarentaise ; Béatrice SANTAIS, Serge JOLY, Violaine MATHIAN - Cœur de Savoie Brigitte BIENASSIS, Cœur de Chartreuse ; Martine PERINIET, Romain TUET BUSSEUIL - Pays du Mont Blanc ; Gérard BLONDON, Val Guiers ; Charline MARCHE, l'Oisans ; Nicole SELTZER, Haute Maurienne Vannoise ; Virginie SARRAILH, André VITTOZ - SIMA

Agglomérations : René DESILLE, vice-président Grand Annecy Agglomération ; Eric LUX, Grand Chambéry ; Stéphane RABILLOUD, Claude BERANGUER - CAPI ; Carine SABATHIE, Thierry GIRARD - Grand Annecy Agglomération

Communes : Marie-Pierre FRANCOIS, Bourget du Lac ; Pierre Marie CHARVOZ, Maire de Saint Jean de Maurienne ;

Sénat : Martine BERTHET ;

Députés : Emilie BONNIVARD, conseiller régional ; Sylvie DAVID, collaboratrice députée de Savoie ;

Associations d'usagers :

Anne-Marie GHEMARD, (FNAUT AURA) ; Emmanuelle COMBET, Association des usagers de la ligne 53 en Maurienne ; Alexis GRABIT et François LEMAIRE, Nathalie TEPPE - ADTC ; Jérôme REBOURG – ADTC Savoie ; William LACHENAL et Jean MAURICE, AEDTF ; Jean-Bernard LEMOINE – AGCFUT ; Michel VERDEL, Jean-Luc EMAURE, Georges RABETEL - ADUT ; Patrick BASTIEN, Amis de la Terre ; Michelle BRAUER, APF France Handicap

Autres participants :

Etat : Stéphane VIALLET, DDT 74 ; Eric VALLA, DDT ;

Chambres consulaires : André MOLLARD, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Savoie ;

Syndicats : Bernard TOURNIER, CGT

Journalistes : Roland LOMBARD, Terre de Savoie ; Thérèse TISSERAND, Vals du Dauphiné ; Francis RAISIN, 8 Mont Blanc ; Guy JACQUEMART, Dauphiné Libéré ;

Introduction

Support de présentation – Voir pièce jointe

Martine GUIBERT remercie les élus présents

Elle précise le déroulé de la réunion en 3 temps :

- Un bilan de la politique mobilité et des réalisations
- Des exemples concrets d'actions menées sur le territoire Alpes et retours des réunions techniques préparatoires
- Un échange sur les perspectives et les actions à venir

Martine GUIBERT souligne les attentes fortes pour ce territoire qui dispose de fortes dynamiques économiques et démographiques, avec plusieurs bassins distincts (Haute-Savoie, Savoie, Isère) et une forte implication des agglomérations sur les sujets relatifs à la mobilité. Martine GUIBERT remercie par ailleurs les parlementaires et les élus présents.

Martine GUIBERT indique qu'elle recevra spécifiquement, à l'issue de la réunion, le collectif de l'Avant Pays Savoyard afin d'écouter et d'apporter les éclairages nécessaires aux préoccupations soulevées, dans la continuité de la concertation d'ores et déjà engagée.

Présentation

PARTIE 1 : BILAN DE LA POLITIQUE MOBILITE ET DES REALISATIONS

A. Les offres de transports

- Le SRADDET – volet Mobilité
- La concertation avec les associations d’usagers
- La convention TER
- Le transport régional par autocar

B. Les infrastructures

- Les grands investissements ferroviaires (infrastructure et gares)
- Le plan de sauvetage des petites lignes
- La sécurisation des passages à niveau
- Les grands investissements routiers
- L’action en faveur des lignes aériennes

C. Les services aux usagers

- Les nouvelles mobilités
- OÙRA! : la plateforme de services aux voyageurs
- Le schéma d’accessibilité (transports) - SDA
- Le plan régional de sécurité dans les transports
- La politique fret

TEMPS D’ECHANGE SUR LE BILAN

A. Les offres de transports	
<p>Jérôme REBOURG - ADTC Savoie, note que la Région souhaite passer de la « réclamation » à la concertation. Il souligne que cela suppose que les réunions avec la SNCF aient lieu 6 mois avant le changement de service pour qu’elles soient efficaces. En outre, des territoires aussi vastes réunissant des usagers de Chamonix ou de Bourgoin n’a pas sens : il faut mieux tenir compte des bassins de vie.</p> <p>Par ailleurs, la CNDP annonce un débat sur le projet de gare Part-Dieu (ndlr : nœud ferroviaire lyonnais) projet qui sera potentiellement bien plus impactant que les travaux actuels (projet entre 2 et 4 Milliard d’€). L’absence de choix sur le contournement ferroviaire va conduire à des options douloureuses : le débat actuel est superficiel alors que des choix importants seraient à faire et ne sont pas abordés.</p>	<p>Concernant la concertation, Martine GUIBERT confirme que des réunions techniques seront bien réalisées avant l’été 2019 pour pouvoir travailler au service annuel en amont, ce qui n’était pas possible en 2018 du fait de l’engagement du nouveau dispositif.</p> <p>Le découpage des comités de mobilité ne sera en revanche pas adapté.</p> <p>Il convient de partager une vision commune et de travailler à une échelle plus large : si les projets des grandes infrastructures n’avancent pas, c’est souvent faute de vision partagée. La Région est aménageur du territoire. Il faut dépasser les frontières administratives. L’approche doit être « tous modes » ce qui n’exclut pas, au quotidien, au sein de ces zones, de rencontrer les acteurs de la mobilité (associations, élus, usagers, entreprises).</p> <p>Concernant le nœud ferroviaire lyonnais, Martine GUIBERT indique que la Région a conditionné sa participation à la prise en compte de l’Est lyonnais et de la gare de Saint-Exupéry.</p>

<p>Mme BIENASSIS, CC cœur de Chartreuse : La concertation est très courte pour un territoire aussi vaste étendu de l'Ain jusqu'à l'Isère. La desserte des arrêts intermédiaires comme c'est le cas à Pont de Beauvoisin est vitale pour nos territoires : nous souhaitons pouvoir avoir des temps d'échanges plus longs et plus nombreux, et disposer d'informations en amont plus fiables. La concertation doit aussi traiter des lignes routières tout aussi importantes : est-ce que la Région envisage des dispositions pour faciliter la mobilité sur nos territoires ruraux et comment peut-on y travailler avec la Région ?</p>	<p>Martine GUIBERT reconnaît que cet exercice de concertation par grands territoires peut être frustrant. Elle rappelle que le but est d'amorcer le dialogue par cette nouvelle forme de concertation. Et la concertation ne se réduit pas à une réunion de Comité de mobilité ! il y a de nombreuses rencontres sur le territoire, de groupes de travail et pilotage, etc. De plus, afin de renforcer la relation aux usagers, le nouvel outil Civocracy doit permettre de construire ensemble la qualité du service que la Région doit mettre en œuvre pour les usagers. Elle souligne en ce sens le rôle des élus, des partenaires et des associations afin qu'ils soient les « ambassadeurs » de cette plate-forme en y apportant des contributions notamment sous la forme de propositions</p>
<p>La CGT Cheminots Alpes demande à ce que les représentants des cheminots soient de nouveau associés aux Comités de mobilité. Elle indique que les anciens comités de ligne permettaient de répondre aux questionnements locaux.</p>	<p>Martine GUIBERT relève ce souhait et souligne que si l'on invite les syndicats, il faudrait aussi associer les syndicats de transports routiers, etc... Si la Loi impose un Comité bien défini, ceci sera respecté. La question sera toutefois étudiée pour le prochain cycle 2019.</p>
<p>M. EMAURE (ADUT) : souligne les problèmes de faible qualité de service (suppressions et retards sur la ligne Lyon-Grenoble) : quelles sont les actions de la Région vis-à-vis de SNCF et de SNCF-Réseau ? Quelles solutions sur l'emport ?</p>	<p>Martine GUIBERT indique que La Région a bien connaissance de ces difficultés et qu'elle a précisément mis en place des dispositions conventionnelles (pénalités) et techniques (groupes de travail) pour trouver des solutions. Un axe de travail doit être approfondi avec SNCF-Réseau afin d'inciter le gestionnaire de l'infrastructure à faire beaucoup mieux.</p>

B. LES INFRASTRUCTURES

<p>M.LEMAIRE, ADTC Grenoble : fait part de ses préoccupations concernant la ligne Grenoble-Gap qui sera suspendue au sud de Vif dès déc. 2020. La ministre annonce une étude de potentialités, des travaux mais ceux-ci ne pourront avoir lieu d'ici 2020. Est-ce que l'on arrête la ligne à Vif ou est-ce que l'on voit avec SNCF Réseau pour lancer les travaux provisoires ?</p> <p>L'Association savoyarde des usagers du rail, confirme ces préoccupations et rappelle l'intérêt d'une voie ferrée par rapport à une solution routière.</p>	<p>Martine GUIBERT indique que la Région souhaite maintenir cette ligne et qu'elle est en attente du financement de l'Etat. La Région précise qu'elle n'est pas à l'origine de cette situation. L'Etat est gestionnaire du réseau ferré national. La Région ne peut pas pallier toutes les carences de l'Etat. En ce sens, le plan de sauvetage vise justement, pour les petites lignes, souvent interrégionales, à maintenir ces axes indispensables à la cohésion territoriale et à son équilibre.</p>
<p>M.JOLY Communauté de communes Cœur de Savoie, évoque le soutien de la Région à la halte</p>	<p>Philippe GAMON confirme qu'il y a de nombreux projets sur le territoire Chambéry-Montmélian avec travaux de desserte,</p>

ferroviaire de Domène. Y a-t-il d'autres soutien en Savoie ?	rabattements, etc. Ces travaux comprennent des réouvertures de haltes et des aménagements : toutes les propositions sont étudiées.
La CGT Cheminots Alpes regrette que l'ambition de la SNCF soit de préparer à l'ouverture à la concurrence ce qui se traduit déjà par des services en moins. On ne fera pas le TER et le train de demain sans les cheminots.	Martine GUIBERT répond qu'il s'agit ici d'un débat national qui relève du dialogue interne à l'entreprise SNCF, et non de de la Région Par ailleurs, elle souligne que pour l'exercice 2019, La Région fait un effort complémentaire de 30M€ en investissement sur le ferroviaire tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement. Enfin, la Région soutien le développement du ferroviaire puisqu'à compter de décembre 2019, le projet Leman Express sera mis en œuvre.
M.LACHENAL, ARDSL , reconnaît l'effort considérable en cours sur le dossier Leman Express (LEX). Il souhaite toutefois que le périmètre du projet soit élargi à Culoz et au-delà d'Annecy (Rumilly). Kévin TABOADA, FNAUT AURA , complète en évoquant quant à lui le besoin d'élargir le périmètre à l'ouest sur la section de ligne Bellegarde-Nurieu et le Haut-Bugey.	Martine GUIBERT rappelle que le projet Leman Express est un projet ambitieux qui a mis de longues années à se concrétiser. Il s'agit à ce stade d'assurer la mise en service en décembre 2019. L'élargissement et l'adaptation des services au-delà seront étudiés en fonction des résultats observés sur ce nouveau service.

C. SERVICES AUX USAGERS	
Stéphane RABILLOUX, CAPI : souhaite que la suppression de guichets, vecteurs de présence en gare, fasse l'objet de discussions locales. Il suggère des groupes de travail avec la Région et la SNCF pour réfléchir aux conditions d'accueil sur ces haltes ferroviaires et rappelle que l'ambition sur Grenoble consiste à disposer d'une desserte de type RER.	Martine GUIBERT répond que le sujet des fermetures de guichets (relevant de l'autonomie de gestion SNCF) doit faire l'objet d'une approche au cas par cas pour trouver des alternatives. Sur le territoire en question, la Région a bien en tête les souhaits des acteurs locaux visant à déployer un niveau de service de niveau RER : la Région veillera à avancer sur cet enjeu majeur pour le territoire.

PARTIE 2 : EXEMPLES D' ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE ALPES ET RETOURS DES REUNIONS TECHNIQUES PREPARATOIRES :

Martine GUIBERT fait part des sujets prioritaires identifiés par les associations lors de la réunion technique préparatoire qui s'est tenue à Chambéry le 30 novembre dernier dont notamment :

- Le travail en cours sur la desserte de l'Avant-Pays Savoyard (réunions spécifiques programmées)
- L'Avenir de la ligne Grenoble-Gap

- Demande d'une information anticipée et renforcée sur la concertation, les plans de transports adaptés et les services annuels
- Un désaccord sur le dispositif SNCF de « régularisation à bord » et le surcoût du billet pris à bord du train (dispositions nationales SNCF en matière de régularisation).
- Diverses demandes d'évolution de desserte : Grenoble-Genève/Genève-Chambéry/périmètre du LEX jusqu'à Culoz...

Ces éléments sont restitués à l'occasion de cette présentation.

Martine GUIBERT présente pour exemple des actions importantes menées par la Région :

- Sauvetage des petites lignes
- OÙRA! : un élargissement dès janvier 2019
- Mise en œuvre des schémas d'accessibilité (SDA ADAP)
- Réouverture du tunnel du Chambon depuis le 16/12/2017
- 6 itinéraires d'intérêt régional structurant ciblés par la délibération de juin 2017 sur les véloroutes voies vertes
- Pôles d'échanges et gares
- Etudes sur l'étoile ferroviaire grenobloise
- Opérations de fret soutenues par la Région

PARTIE 3 : PERSPECTIVES A COURT, MOYEN ET LONG TERMES :

Martine GUIBERT présente ces perspectives selon les grands axes suivants :

- Mieux coordonner et mieux intégrer les modes de transport pour constituer une offre globale de mobilité
- Faire de la sécurité et de la sûreté des priorités
- Poursuivre le sauvetage des « petites » lignes
- Préparer puis mettre en œuvre l'ouverture à la concurrence sur le TER
- Incarner la transition énergétique et l'innovation sur le territoire
- Renforcer le dialogue avec les usagers et la gouvernance de la mobilité sur les territoires

TEMPS D'ECHANGES SUR LES PERSPECTIVES :

Perspectives et autres sujets mobilité	
<p>M. TUET BUSSEUIL, Communauté de communes Pays Mont Blanc, félicite la Région pour l'encouragement des voies vertes et la sécurité dans le ferroviaire avec la police ferroviaire. Questionne sur l'avancement de la ligne La Roche-Saint-Gervais avec le 2eme volet du PPA sur la vallée de l'Arve</p>	<p>Astrid BAUD-ROCHE : La viaRhôna sur le sud de la rive du Léman est très fréquentée Thonon les bains : les travaux vont commencer. Les frontaliers vont chercher les bateaux et utilisent le vélo : ce sont 2M de passagers annuels. Le LEX : 1ères approches en 2009 puis d'autres (2015) qui ont fait évoluer le projet au niveau des haltes. Les études sont en voie de finalisation, pour une mise en service fin 2019. Le LEX a fait revivre l'idée d'un RER sud Léman</p>

<p>M.VERDEL - ADUT déplore le peu de temps passé dans la présentation aux aménagements pour l'accessibilité PMR ainsi que le nouveau découpage de concertation. De nombreux sujets n'ont pu être évoqués comme notamment l'accessibilité en gare de la Tour du Pin, de Bourgoin-Jallieu ou l'aménagement de la passerelle de Pont de Beauvoisin.</p> <p>Michelle BRAUER APF, constate que si 82 gares sont équipées, une infime minorité d'autocars sont accessibles (sous réservation 24 à 48h à l'avance). Une extrême disparité de services TAD existe par ailleurs avec d'importante différence de tarifs et de coordination</p> <p>Au niveau des TAD il y a une disparité très importante sur les tarifs. L'accessibilité doit se travailler dans le détail et les usagers doivent être pris en compte.</p>	<p>Martine GUIBERT confirme que les PMR sont bien inclus dans toutes les actions régionales, même si la présentation fait un zoom sur le Schéma d'Accessibilité. Pour ces schémas, la conseillère régionale déléguée, Sandrine CHAIX, travaille aux côtés de l'Etat : l'accessibilité est au cœur des préoccupations de la Région.</p> <p>Pour exemple, lors du renouvellement des marchés autocars, la Région a introduit une clause sur l'accessibilité mais il y a encore trop de cars non équipés. La Région est sur une politique totalement inclusive.</p> <p>Philippe GAMON, précise que l'accessibilité est un sujet cadré par les textes. La Région investit et travaille avec les Départements pour l'accessibilité des points d'arrêt routiers : des centaines sont à équiper.</p> <p>Virginie PFANNER, conseillère régionale, adjointe au Maire de Bourgoin-Jallieu et élue à la CAPI précise que pour la gare de Bourgoin-Jallieu, le financement de la passerelle a bien été votée. Les travaux doivent commencer en 2019. Par ailleurs, les besoins relatifs à l'accessibilité sont bien relayés régulièrement à la Région. Enfin, les TAD ne sont pas de la compétence de la Région (même s'il en existe en complémentarité des offres cars TER). Il convient de travailler ensemble avec le souci du transport de l'utilisateur.</p>
<p>M. DUVERNET, Département Haute Savoie : quel est le programme de suppression de passages à niveaux (PN) envisagé ? Le Département avait fait une convention avec SNCF Réseau. Qu'en est-il pour la Région ?</p>	<p>Philippe GAMON lui précise que l'objectif de la Région consiste à investir 50 M€ pour accélérer les réalisations et les aménagements nécessaires pour traiter les PN dangereux, avec les départements, Etat et SNCF Réseau. La part de l'Etat reste encore à préciser, notamment pour les PN de Haute-Savoie.</p>

Martine GUIBERT remercie les participants. Elle souligne que la Région a besoin de tous et qu'elle veillera à organiser la concertation dans des conditions satisfaisantes pour tous les acteurs.
